



9 novembre 2022

(22-8375)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

APPROCHES RELATIVES AUX LMR DE PESTICIDES QUI FAVORISENT LES ÉCHANGES

COMMUNICATION PRÉSENTÉE CONJOINTEMENT PAR L'AUSTRALIE, LE CANADA, LA COLOMBIE,
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LE JAPON, LE PARAGUAY ET L'URUGUAY

Révision

La communication ci-après, reçue le 9 novembre 2022, est distribuée à la demande des délégations de l'Australie, du Canada, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Paraguay et de l'Uruguay.

1. En mars 2022, le Comité SPS a tenu une séance thématique intitulée "Approches des LMR de pesticides, y compris les substances non approuvées pour utilisation sur un marché d'importation, qui favorisent les échanges". Cette séance avait pour base une proposition présentée par l'Australie, la Colombie, les États-Unis et le Paraguay. Le programme final de la séance figure dans le document [G/SPS/GEN/1989/Rev.1](https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/thematicsession220322_f.htm), et le résumé du Président et les présentations finales sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/thematicsession220322_f.htm.

2. Le présent document a pour but "de mettre en avant les éclairages offerts par la séance thématique de mars 2022 ainsi que l'importance des approches relatives aux LMR de pesticides qui favorisent les échanges et propose une série de sujets qui mériteraient un examen plus approfondi afin de renforcer l'attention accordée par le Comité SPS à ce domaine important.

3. La séance thématique s'est penchée sur diverses questions liées aux LMR de pesticides et a offert aux Membres et aux groupes du secteur privé l'occasion de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en ce qui concerne la facilitation d'un commerce sûr. Il ressortait manifestement de la séance thématique que les approches relatives aux LMR de pesticides et favorisant les échanges étaient une question prioritaire pour de nombreux Membres et qu'il existait un large consensus sur des questions essentielles, en particulier sur la nécessité de garantir l'offre de produits alimentaires sûrs et abordables tout en facilitant les échanges.

4. La séance thématique a mis en lumière l'importance de fonder les LMR sur les risques, les normes, directives ou recommandations internationales et les risques spécifiques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires liés à l'utilisation de pesticides. En outre, les exposés des gouvernements et des branches d'activité ont montré qu'il était nécessaire d'adopter des solutions adaptées aux conditions locales ou régionales pour répondre aux pressions spécifiques occasionnées par les parasites, les maladies et les problèmes climatiques de chaque région de production. Nous avons aussi constaté que les agriculteurs, les chercheurs et les organismes de réglementation mettent tous l'accent sur la production d'aliments sains dans leur environnement particulier, conformément aux besoins de production spécifiques et aux prescriptions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

5. L'établissement de LMR adaptées qui tiennent compte de ces conditions uniques et soient conformes aux normes, directives ou recommandations internationales ne sera que plus important à l'avenir étant donné que changements climatiques auront une incidence sur la distribution et l'évolution des parasites et maladies des végétaux et des animaux, alors que dans le même temps

la population, la demande de produits agricoles et le commerce de ces produits augmentent au niveau mondial. La séance thématique a mis en lumière les différences entre les politiques relatives aux LMR, dont l'incidence sur le commerce se manifeste par des coûts de mise en conformité élevés, par des difficultés d'adaptation à des LMR qui changent rapidement, par une augmentation du gaspillage alimentaire du fait de la destruction de cargaisons de produits alimentaires en raison d'une non-conformité aux dispositions relatives aux LMR dans les pays importateurs et par des risques commerciaux accrus pour les producteurs.

6. Le Secrétariat de l'OMC a également souligné l'importance de la question des LMR pour les Membres du Comité SPS, près de 20% de l'ensemble des notifications adressées au Comité SPS ces 20 dernières années concernant des LMR. La majorité de ces préoccupations commerciales spécifiques n'étaient pas conformes aux normes du Codex, et environ 8% de l'ensemble des PCS (42 au total) soulevées auprès du Comité concernaient des LMR. Le Secrétariat a attiré l'attention sur le grand nombre de dispositions de l'Accord SPS qui concernent l'établissement approprié des LMR de pesticides, y compris les dispositions relatives aux principes de non-discrimination contre les produits importés (article 2.3) et de transparence (article 7 et Annexe B), à la nécessité d'une justification scientifique et à l'utilisation des normes internationales (articles 2, 3 et 5) ainsi qu'à des procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation facilitant les échanges (Annexe C).

7. Il est donc important que le Comité SPS concentre ses efforts pour s'engager pleinement dans un examen plus approfondi des questions soulevées au cours de la séance thématique, étant donné les effets néfastes de l'absence de LMR ou de leur non-harmonisation, ou de l'application de LMR inférieures ou par défaut non conformes aux normes, directives ou recommandations internationales (par exemple, les LMR du Codex), sur le commerce et la sécurité alimentaire. Il convient que le Comité examine plus avant ces questions et les approches de facilitation des échanges efficaces pour les résoudre, soit en insistant sur l'importance de l'établissement de systèmes de LMR à l'importation par les Membres de l'OMC, la continuation de l'harmonisation internationale avec les LMR du Codex, soit en encourageant l'élaboration de directives internationales sur les périodes transitoires adaptées pour des LMR abaissées, soit au moyen de dispositions concernant les circuits commerciaux.

Proposition de domaines prioritaires de discussion

8. Les coauteurs du présent document proposent donc que le Comité SPS mène un examen et une discussion plus poussés sur les possibles domaines d'action prioritaires énumérés ci-après, afin de favoriser des approches des LMR de pesticides, y compris les substances non approuvées pour utilisation sur un marché d'importation, qui favorisent les échanges:

- Envisager des approches selon lesquelles une harmonisation internationale plus poussée des LMR peut être encouragée conformément aux LMR du Codex, y compris le point de savoir s'il peut être approprié d'encourager le Codex à étudier des moyens par lesquels les LMR puissent être élaborées plus rapidement.
- Examiner l'opportunité de proposer l'élaboration de directives internationales sur des périodes transitoires lorsque des LMR à l'importation sont modifiées.
- Réfléchir aux autres efforts possibles au niveau international pour soutenir l'établissement de systèmes de LMR à l'importation conformément aux normes, directives ou recommandations internationales.
- Réfléchir au rôle que peuvent jouer les dispositions concernant les circuits commerciaux internationaux pour faciliter un commerce sûr et à l'opportunité de proposer l'élaboration de directives internationales.

9. Il est suggéré de créer un Groupe de travail qui se pencherait sur ces questions et rendrait compte de ses progrès à chaque réunion du Comité. Des propositions de mécanismes de remplacement sont toutefois bienvenues.
